



communiqué

No: 29
No.:

DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
RELEASE: LE 28 MARS 1978

RAPPORT COMMUN PRÉSENTÉ PAR LES NÉGOCIATEURS SPÉCIAUX SUR LES FRONTIÈRES MARITIMES CANADO-AMÉRICAINES ET LES QUESTIONS CONNEXES EN MATIÈRE DE RESSOURCES MARINES

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, a annoncé aujourd'hui la publication du Rapport commun des négociateurs spéciaux sur les frontières maritimes canado-américaines et les questions connexes en matière de ressources marines.

Les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont approuvé le Rapport commun, dont on trouvera copie en annexe. Ils ont par ailleurs demandé aux négociateurs - Marcel Cadieux pour le Canada et Lloyd N. Cutler pour les Etats-Unis - de poursuivre leurs efforts en vue d'aboutir à un règlement global des questions maritimes transfrontières intéressant les deux pays. Les Gouvernements ont également accepté la recommandation des négociateurs concernant l'adoption d'arrangements provisoires régissant les activités de pêche réciproque en 1978. L'accord proposé doit être signé sous peu et son contenu publié simultanément.

Des représentants des deux Gouvernements poursuivront les discussions sur les aspects techniques et juridiques d'un accord à long terme. Les négociations officielles doivent reprendre à l'été.



RAPPORT COMMUN PRESENTE AUX GOUVERNEMENTS DU CANADA
ET DES ETATS-UNIS PAR
LES NEGOCIATEURS MARITIMES SPECIAUX,
MARCEL CADIEUX ET LLOYD N. CUTLER

Le 1^{er} août 1977, les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis ont nommé des négociateurs spéciaux afin d'en arriver à une entente globale sur leurs frontières maritimes et les questions connexes en matière de ressources marines. En octobre 1977, les deux Gouvernements ont approuvé les principes de base recommandés par les négociateurs spéciaux et ont demandé à ces derniers de poursuivre leurs discussions afin de proposer des modalités d'application précises. Le rapport commun est destiné à informer les Gouvernements de l'état actuel des négociations.

Depuis octobre 1977, les négociateurs et leurs adjoints se rencontrent régulièrement dans les deux pays afin de discuter des nombreux points en litige. Ils ont consulté étroitement leurs représentants respectifs des provinces, des Etats et de l'industrie. Ils ont par ailleurs collaboré à l'étude détaillée de propositions sur: (1) la répartition des responsabilités de gestion et l'attribution de quotas de pêche pour chaque pays pour ce qui est des stocks de poissons d'intérêt commun sur les deux côtes; (2) les dispositions précises relatives à la mise en valeur et au partage des ressources en hydrocarbures dans les régions frontalières; et (3) la délimitation entre les deux pays des quatre frontières maritimes encore non définies.

Les négociateurs estiment que des progrès importants ont été réalisés en vue de la conclusion d'un accord global. Parmi les nombreuses questions à traiter dans cet accord, il reste de graves difficultés manifestes à surmonter, et les négociateurs sont d'avis qu'il faudra de nouveau se pencher sur le problème et procéder à d'autres consultations dans chacun des pays.

Les négociateurs ont convenu de recommander aux Gouvernements des dispositions provisoires régissant les activités de pêche réciproque en 1978. Ces arrangements maintiendraient les modalités adoptées à ce titre en vertu de l'accord antérieur et comporteraient de nouveaux mécanismes de consultation et de résolution des différends; ils contribueraient en outre au maintien des pratiques de pêche en usage. Les arrangements resteraient en vigueur tout au cours de 1978, à moins qu'ils ne soient remplacés par une entente globale ou abrogés par l'un ou l'autre Gouvernement sur préavis. Aux Etats-Unis, il faudra adopter des mesures législatives pour mettre en vigueur l'accord provisoire.

Les négociateurs spéciaux sont d'avis que des efforts soutenus pourraient aboutir à la conclusion d'un accord global en 1978. Ils croient fermement qu'un accord qui englobe, dans un cadre commun, la vaste gamme des questions maritimes transfrontières intéressant à la fois le Canada et les Etats-Unis, y compris l'interception du saumon, constitue le mécanisme le plus prometteur pour la gestion mutuelle et efficace des ressources maritimes importantes le long de nos frontières communes.